

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 11 janvier 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la composition de la commission chargée de donner un avis au ministre de la défense sur les ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense de la réserve opérationnelle à inscrire au tableau d'avancement.

Du 17 septembre 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant la composition de la commission chargée de donner un avis au ministre de la défense sur les ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense de la réserve opérationnelle à inscrire au tableau d'avancement.

Du 17 septembre 2012

NOR D E F H 1 2 3 3 1 7 7 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 508.3.3

Référence de publication : JO n° 229 du 2 octobre 2012, texte n° 10 ; signalé au BOC 2/2013.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4143-1. ;

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4221-26. ;

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, notamment son article 30.,

Arrête :

Art. 1er. Pour les réservistes relevant du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense, la commission d'avancement prévue à l'article R. 4221-26. du code de la défense est présidée par le directeur central du service d'infrastructure de la défense.

En cas d'absence, cette commission est présidée par le directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.

Elle est composée des membres suivants :

- le délégué interarmées des réserves ou son représentant ;
- le sous-directeur pilotage des ressources humaines et financières de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense ou son représentant.

Art. 2. Le directeur central du service d'infrastructure de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. FEYTIS.